

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MME SUZANNE DOIRON ET M. PIERRE LEVASSEUR, 6603, CHEMIN DE L'ÎLE

AVIS EST DONNÉ QUE :

Une dérogation mineure au règlement de zonage peut être accordée sur le territoire de la Municipalité dans toutes les zones prévues par le règlement de zonage en vertu de son **règlement No 48 *Les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*** ;

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le samedi 11 septembre 2021 à 9 h au Centre communautaire situé au 6203, chemin de l'Île, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Immeuble situé au 6603, Chemin de l'île

Le 5 août 2021, une demande de dérogation mineure a été déposée par les demandeurs Mme Suzanne Doiron et M. Pierre Levasseur, afin de régulariser une situation datant de 1995 consistant en la construction, dans la marge de recul arrière de l'époque, d'un cabanon attaché au bâtiment principal au 6603, chemin de l'île

Lors de la vente de leur propriété du 6603, chemin de l'Île, les requérants ont constaté dans le certificat de localisation que le cabanon construit en 1995, par un propriétaire précédent, se trouve à 6,05 mètres de la marge arrière dérogeant ainsi à la marge de 10 m de l'époque ;

La construction du cabanon a été fait après l'obtention d'un permis en 1995.

Les requérants désirent que le conseil leur accorde une dérogation mineure permettant de régulariser la situation actuelle ;

Les requérants ont acquitté les frais requis de la dite-demande ;

Le conseil prendra une décision concernant la demande de dérogation mineur citée lors de la séance du conseil du 11 septembre 2021. La Municipalité donne aux citoyens voulant se faire entendre, la possibilité de le faire par écrit ou par courriel et transmis à l'avance.

Toute personne peut présenter ses commentaires lors de la séance du conseil ou les transmettre par écrits par courriel ou par courrier, d'ici le 11 septembre 2021 à 9 h 00, au bureau municipal situé au 6201, chemin de l'Île ou à l'adresse courriel suivante : dg-mun_ndsd@ileverte.qc.ca.

DONNÉ à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ce vingt-troisième jour du mois d'août deux-mille-vingt et un.

Denis Cusson, Directeur général